

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2407-13

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à 19 heures 15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes)
étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses
séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard
BRANDA - Maire de CANTARON

Conseillers en exercice : 14
Présents : 11+3
Votants : 14

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Eliane CALDEI-VIDAL – Jean-Marc
BLANIC – Fabienne GALLI – Fabrice FONTAINE – Michel CORSINI – Patrice
MARTIN – Chantal BARBIER – Béatrice ROZIER – Philippe ALLEGRINI

Absents excusés : Sandrine BARRALIS – Christian DI MARTINO – Karine
FAGES

Secrétaire : Michel CORSINI

**Objet : Décision modificative n°1
Budget principal**

Suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal pour la Rediffusion de la Télévision et des Nouvelles Technologies de la communication des communes de la vallée du Paillon (SITV), il convient d'intégrer les résultats dans le budget de la commune.

Dans ces conditions et afin d'ajuster le budget primitif 2024, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à l'ouverture des crédits correspondants par la Décision modificative n°1 de 2024 jointe en annexe.

La décision modificative n°1 se présente comme suit :

- Section fonctionnement : Transferts d'article à article pour un montant de 245.19 €.
- Section investissement : Transferts d'article à article pour un montant de 53.64 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- ACCEPTE les transferts mentionnés sur ladite décision modificative n°1 annexée à la présente délibération sur le budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le secrétaire



Michel CORSINI

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 09/07/2024
Qualité : Maire